**Annulation d’activité sportive à Liège Natation.**

**Annulation des cours de l’école de natation de notre club suite aux décisions du gouvernement pendant la période de confinement suite au Covid 19.**

Depuis le 14 mars, la piscine de Crisnée est fermée et ce, jusqu’au 19 avril pour, nous l’espérons, pouvoir reprendre nos activités. Des bruits courent également que prendre des dispositions pour le début mai n’est pas irréaliste mais parait raisonnable càd pour le lundi 4 mai 2020(peut-être ?)

Ceci étant, la chose principale que nous souhaitons et vous aussi, nous l’espérons, est la reprise au plus vite et la continuation de nos activités. Nous sommes motivés à ne pas laisser tomber les bras et, bien sûr, reprendre en main vos enfants dans l’enseignement du sport qu’ils et que vous avez choisi, la NATATION.

Nous espérons, comme vous, que le COVID19 sera d’ici quelques semaines un mauvais et désagréable souvenir.

Pour ce qui est des cotisations et des nombreux ordres permanents que vous avez établis : je rappelle que ce sont vos ordres permanents, que nous n’y avons pas accès pour y effectuer quoique ce soit (ex : annulation ou changement). Ces opérations doivent être effectuées par vous seul et vous-même seulement.

**Mes propositions par rapport aux cotisations sont les suivantes** :

1. Au cas d’une **reprise le 20 avril**, ne changez rien à ce qui a été établi mais il s’agira d’annuler anticipativement votre ordre permanent entre le 25 et le 30 mai afin de ne pas payer la dernière échéance de juin.

2. Au cas d’une **reprise le 4 mai**, ne changez rien à ce qui a été établi, votre ordre permanent continue, vous serez remboursé de la somme de 20 € / enfant (Crisnée), ou 12€(Ans) ou pour les familles nombreuse de la moitié du montant de votre cotisation mensuelle et bien sûr, il s’agira d’annuler anticipativement votre ordre permanent entre le 25 et le 30 mai afin de ne pas payer la dernière échéance de juin.

3. Votre choix est l’obtention d’un **« bon à valoir »** sur la valeur des cotisations que vous aurez payées sans que votre enfant ait eu les cours correspondants. Ne changez rien à votre ordre permanent et voyez dès la rentrée soit Brigitte à Crisnée, soit Sylvie à Ans. Par ce contact direct, vous pourrez établir ensemble la valeur « du bon à valoir » qui vous revient.

4. Vous avez décidé que l’année est terminée pour vous et que votre enfant abandonne la pratique de son enseignement de la natation. Annulez, dès maintenant, votre ordre permanent auprès de votre banque. S’il vous plait, si c’est votre option, prévenez Brigitte par mail de votre choix en spécifiant le nom et le prénom de votre enfant ainsi que le site où il suit les cours.([liege.natation@skynet.be](mailto:liege.natation@skynet.be)).

Je pense que ce choix multiple, établi en collaboration avec l’équipe de Liège Natation, est très honnête, il vous laisse le choix d’une option qui vous convient et qui, je l’espère, conviendra à l’ensemble de nos membres.

J’en termine en vous signalant qu’il s’agit d’un coup très dur pour votre club et que c’est très dur de stopper une activité pareille (la piscine) du jour au lendemain mais nous nous en sortirons !!

Je vous souhaite à tous et à toutes bon courage dans l’épreuve que notre monde traverse. Soyez prudents, c’est le moment des bons conseils à vos enfants, vos proches et votre entourage. Portez-vous bien !

Je vous remercie de votre collaboration et votre attention à ma proposition.

André Henveaux

Président de Liège Natation.